

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : M'Hamed DRISSI et Eric HITTI

Commission « Economie et innovation »

Rapporteur-es : Séverine DUDOT, Dominique PIRIO et Frédéric BAZANTAY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que la cybersécurité est devenue un enjeu majeur de souveraineté, dont la Région s'est saisie depuis 2013 (Pacte d'avenir) en capitalisant sur ses fondamentaux de la défense et ses savoir-faire télécom et numériques. Avec un taux de croissance annuel moyen de 10 à 12 % au niveau national, la filière cybersécurité présente des opportunités en termes d'emplois avec notamment un enjeu fort d'égalité femmes-hommes et de mixité.

Ainsi, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- fédérer l'écosystème de la cybersécurité pour lui assurer la meilleure visibilité au national et en Europe ;
- renforcer la sécurité des systèmes d'information des organisations publiques et privées pour assurer leur performance et compétitivité ;
- soutenir l'innovation et l'émergence de services et produits de confiance.

D'ores et déjà, la Région entend saisir l'opportunité de s'inscrire dans la stratégie de l'Etat annoncée par le Président de la République française en février 2021 qui vise 5 objectifs :

- tripler le chiffre d'affaires de la filière française sur un horizon de 5 ans ;
- positionner la France sur l'échiquier international en doublant les emplois ;
- faire émerger des « licornes » françaises ;
- diffuser la culture de la cybersécurité dans les entreprises ;
- stimuler la recherche et l'innovation industrielle.

Pour atteindre ces objectifs, 1 Md€ est mobilisé, dont 720 M€ de financements publics. Pour appuyer cette stratégie, l'Etat a annoncé la création d'un campus cyber national. Celui-ci a pour mission de promouvoir l'excellence française en matière de cybersécurité en fédérant les talents et acteurs du secteur autour de projets multipartites.

Par lui se renforceront encore les liens avec l'opérateur national établi en Bretagne qu'est le Pôle d'Excellence Cyber (PEC), ce qui permettra aux acteurs bretons d'avoir un accès facilité aux grands donneurs d'ordre et prescripteurs nationaux.

C'est dans ce contexte que le Président du Conseil régional propose de mettre en place en Bretagne la déclinaison territoriale de ce campus cyber en créant un Campus Cyber Territorial qui permettra de coordonner les initiatives territoriales et de renforcer la synergie des acteurs autour de 4 principaux piliers :

- formation : accroître les compétences globales de l'écosystème ;
- opération : développer la capacité de chacun à maîtriser le risque numérique ;
- animation : dynamiser le secteur en développant les synergies entre les différentes parties prenantes ;
- innovation : soutenir les projets innovants en matière de cybersécurité.

Le bordereau indique que le Campus Cyber Territorial représente l'opportunité de coordonner les réponses bretonnes aux initiatives lancées par l'état ou l'Europe en se positionnant via des appels à projets ou à manifestation d'intérêt facilitant l'accès aux financements.

Ainsi, le Président du Conseil régional propose :

- d'approuver les orientations présentées en faveur de la stratégie régionale en matière de cybersécurité ;
- d'approuver le projet de création d'un Campus Cyber Territorial ;
- d'approuver l'adhésion au Campus cyber national à travers une cotisation unique de 10 000 €, laquelle formalisera la présence de la Région au sein du collège des collectivités territoriales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se réjouit de la qualité de la dynamique menée à l'initiative du Conseil régional sur la cybersécurité et ses nombreuses réussites depuis 2014. Cette dynamique s'appuie notamment sur le Pôle d'Excellence Cyber (PEC). Initié en 2014 par le ministère des Armées (Pacte défense cyber) et par le Conseil régional de Bretagne (Pacte d'avenir) avec une portée nationale et un objectif de rayonnement international, le PEC s'appuie sur le tissu académique des universités et grandes écoles en lien avec le CNRS et l'Inria au travers des unités mixtes de recherche, ainsi que sur les entreprises.

Le CESER relève que, selon le bordereau, la Bretagne compte 160 entreprises de cybersécurité, représentant plus de 8 000 emplois pour 35 000 au niveau national et que l'offre des entreprises bretonnes pèse près de 1 Md€ de chiffre d'affaires cumulé. Il sera particulièrement attentif à l'accompagnement des PME et des jeunes entreprises innovantes via les fonds Brienne III et Breizh-Up.

Cette dynamique globale, soutenue par le Conseil régional, bénéficie d'un écosystème dense qui connaît une belle montée en compétences : industriels et acteurs académiques de la filière cybersécurité souveraine au sein du PEC, pôle de compétitivité Images et Réseaux, IRT B-Com. D'autres acteurs de l'innovation se mobilisent, à l'instar des technopôles, du CLUSIR Bretagne en lien avec le CLUSIF (Association de promotion de la cybersécurité, réunissant entreprises et administrations autour du développement des bonnes pratiques pour la sécurité du numérique). Le CESER recommande ainsi de poursuivre cette belle dynamique fédératrice en mettant en valeur les réussites et les initiatives des forces académiques associant souvent des entreprises du territoire.

Le CESER est favorable à la création d'un Campus Cyber Territorial. Le renforcement du lien et l'articulation avec le campus cyber national constituent une priorité, en s'inscrivant résolument dans le contexte européen. Ce dernier est notamment marqué par la création d'un centre européen de compétences en cybersécurité (l'Europe entend ainsi coordonner ses forces vives dans les champs de la recherche et de l'innovation et permettre aux entreprises européennes de figurer parmi les leaders mondiaux). Une telle organisation devrait procurer une meilleure coordination des réponses bretonnes aux initiatives lancées par l'Etat ou l'Europe, notamment les Centres régionaux de réponse à incident cyber (CERT, lancés par France Relance) et les European Digital Hubs (EDIH, impulsés par l'Europe).

Dans ce contexte favorable, le CESER souligne l'intérêt et la nécessité de structurer, soutenir et développer une filière cybersécurité souveraine. Il appelle à renforcer la coordination des initiatives aussi bien en formation qu'en recherche, avec des valeurs d'excellence, d'inclusivité et de mixité. Il souligne l'intérêt de construire un mode de gouvernance agile et adapté aux enjeux. Les projets d'organisation de la formation en cybersécurité nécessitent, en effet, une réflexion sur le périmètre des territoires à mobiliser (Agglomérations, Métropole(s), Région Bretagne), ainsi que sur les secteurs d'activité à privilégier (cyber souveraineté, cyber maritime, cyber et 5G, protection des données sensibles, soutien aux collectivités et établissements public...).

Le CESER considère que le recrutement des femmes dans les métiers de la cybersécurité est aussi un enjeu transversal. La mixité permet d'ajouter des talents et ressources variés. Elle constitue un moteur de créativité

et d'innovation. A cet égard, l'initiative du programme Cadettes de la Cyber, organisé par le PEC, dont l'objectif est d'accompagner des jeunes femmes dans leurs études supérieures grâce à l'aide de tuteurs professionnels apparaît très positive. Elle est d'ailleurs reprise par de nombreux établissements.

Le CESER souligne l'intérêt de favoriser l'inclusivité et l'écosystème de la cybersécurité en Bretagne, en s'appuyant notamment sur le modèle des Campus des métiers et des qualifications. L'enjeu est de favoriser l'attractivité des filières de formation en cybersécurité avec le continuum bac-3 /bac+3, de conforter ces filières, et d'accélérer la montée en compétences des salariés, des demandeurs d'emploi et des publics en formation tout au long de la vie.

Le CESER s'interroge toutefois sur le financement de la stratégie de cybersécurité, notamment sur son articulation avec la mission 2 (les programmes 201, 202, 206) et la mission 3 du budget de la Région, mais également avec le fonds Breizh-Up.

Il tient aussi à marquer que la cybersécurité n'est pas seulement une question technologique.

Enfin, pour le CESER, la multiplicité des acteurs impliqués dans l'écosystème breton de la cybersécurité souligne toute la nécessité d'une coordination régionale.

Compte-tenu de ces observations, il suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les retombées territoriales du Campus Cyber Territorial.



Rapport des délibérations

Date : **lundi 14 février 2022**

CESER Bretagne - 14/02/2022

Président :

Secrétaire :

CESER de Bretagne

7- Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité.

Unanimité

Date du vote : 14/02/2022 - 11h34

Mode de scrutin : Public

Votants : 99

Voix exprimées : 99

Pour	99 Voix	100,0%
(ATD) ALLOUARD Joseph-Bernard		1 voix
(URSCOP) AMAUGER Isabelle		1 voix
(ERB) BAGEOT Jean-Pierre		1 voix
(CRC) BARBÉ Agnès par procuration à MAGNANON Sylvie		1 voix
(MEDEF) BELLIER Michel		1 voix
(FO) BONY Céline		1 voix
(SOLID) BOURBIGOT Sylvie		1 voix
(JA) BOUVIER Laëtizia par procuration à PLANCHAIS Cécile		1 voix
(CFDT) BRICARD Samuel		1 voix
(U2P) BUDET Nelly		1 voix
(CCIR) CABEDOCE David		1 voix
(ID4CAR) CAPITAO DA SILVA Sergio		1 voix
(CFDT) CARADEC Michel		1 voix
(MEDEF) CARPENTIER Marie-Christine		1 voix
(CFDT) CHARLES-LE-BIHAN Danielle		1 voix
(REEB) CLECH Michel		1 voix
(FSU) CLERY Jean-Marc par procuration à CRÉACH Stéphane		1 voix
(CFTC) CLOAREC Daniel		1 voix
(SOLID) COCAULT David		1 voix
(MUT) COLAS Fabienne		1 voix
(CFDT) CONAN Isabelle		1 voix
(CGT) COSSON Nicolas		1 voix
(CFTC) COTTIER Annie		1 voix
(FEE) COUËTIL Anne		1 voix
(CGT) CRÉACH Stéphane		1 voix
(CERAFEL) DAGORNE Philippe		1 voix
(CPAM) DE DECKER André		1 voix
(ERB) DELEUME Marie-Pascale		1 voix
(CFDT) DEVOULON Joël		1 voix
(CDGEB) DRISSI M'hamed		1 voix
(CCIR) DUDOT Séverine		1 voix
(P ENV) DUPONT Jean-Philippe		1 voix
(CGT) FRANCOMME Michel par procuration à URVOAS Gaëlle		1 voix
(CFDT) FRISONI Béatrice		1 voix
(URAF) FROMAGEAU Françoise		1 voix
(P QUAL) GAILLARD Bernard		1 voix
(CFDT) GARAUD-LE-GARS Marie-Annick		1 voix
(CFDT) GOSSELIN Chantal par procuration à GUILLEAU Catherine		1 voix
(CFDT) GUILLEAU Catherine		1 voix
(FR-CIDFF) GUILLERME Annie		1 voix
(CFDT) HELLUY Norbert		1 voix
(UNIV) HITTI Éric		1 voix
(UNSA) JOUNEAUX Chantal par procuration à RIOU David		1 voix
(FO) KERHANGNON Annie		1 voix
(NEB) KERHOAS Jean		1 voix
(CRAB) KERLUR Laurent		1 voix
(UMIH) KHAN Karim		1 voix
(BPN) LABBÉ Jean-Yves		1 voix
(ENEDIS) LAURANS Bernard		1 voix
(CFDT) LAURENT Yves par procuration à BRICARD Samuel		1 voix
(CPME) LE CORNET Brigitte		1 voix
(FO) LE COURTOIS Éric		1 voix
(UNSA) LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(MEDEF) LE GAL Marie-Christine par procuration à WESLY Martial		1 voix
(Insertion) LE GUEN Ronan		1 voix
(FCPE) LE HENANF Marie-Françoise		1 voix
(CRPM) LE NEZET Ronan		1 voix

(UFC) LE PEZENNEC CHARRIER Maryvonne	1 voix
(UZP) LE ROUX Philippe	1 voix
(B-COM) LE TRAON Jean	1 voix
(CFDT) LEMETAYER Thierry	1 voix
(FO) LERESTIF Fabrice	1 voix
(CRESS) LIPS Marie-Martine	1 voix
(CFDT) LONEUX Catherine par procuration à HELLUY Norbert	1 voix
(INRAE) LUCAS Héloïse	1 voix
(CCIR) LUCAS Evelyne	1 voix
(CGT) MADEC Lindsay	1 voix
(B VIV) MAGNANON Sylvie	1 voix
(CFE-CGC) MAILLARD Catherine	1 voix
(CGT) MASSIEU Julie par procuration à LE NEZET Ronan	1 voix
(IFREMER) MAZAURIC Valérie	1 voix
(P QUAL) MERRET Thierry	1 voix
(Planning Familial) MILLO Marion	1 voix
(CROS) MORIN Yannick	1 voix
(SOLIHA) MORVANT Michel	1 voix
(CRAJEP) NOVAIS-DA-SILVA Antonio Filipe	1 voix
(P QUAL) PELLERIN Franck	1 voix
(CGT) PELTIER Jean-Luc	1 voix
(KEVRE) PERRON Claudine	1 voix
(COHER) PIRIO Dominique	1 voix
(FRSEA) PLANCHAIS Cécile	1 voix
(CRPM) PRUDHOMME Jéhane	1 voix
(CNPL) QUILLÉROU Sylvère	1 voix
(SYNDEAC) RABINE Patrice	1 voix
(COORD) RENOUARD Anne	1 voix
(FRSEA) RIAULT Jean-Paul	1 voix
(CFDT) RIOU David	1 voix
(CGT) SAOUTI Nadine	1 voix
(MEDEF) SAULNIER Annie	1 voix
(CJDE) SAUVÉE Yannick	1 voix
(FO) SIMON Pierrick	1 voix
(APEL) TEXIER Virginie	1 voix
(CCIR) THAUNIER Emmanuel par procuration à CABEDOCE David	1 voix
(URAPEI) THIMEUR Jean-Claude	1 voix
(B VIV) TOULLEC Jean-Luc par procuration à DELEUME Marie-Pascale	1 voix
(MEDEF) TUNIER Daniel	1 voix
(CFDT) UGUEN Jacques	1 voix
(CGT) URVOAS Gaëlle	1 voix
(FBF) WESLY Martial	1 voix



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt des propositions de la Région visant à œuvrer au renforcement de l'écosystème breton de la cybersécurité qui emploierait 25 % des emplois français du secteur et réaliserait 14 % du chiffre d'affaires national ce qui montre la place prépondérante de la Bretagne sur ce sujet, si essentiel à notre activité économique, à notre sécurité et à notre souveraineté.

Le document fait à juste titre état des menaces pesant, je cite, sur « les PME, les organismes publics et les collectivités territoriales ». Il nous semble essentiel de rappeler ici que TOUTES les entreprises sont menacées et qu'elles méritent toutes l'attention des pouvoirs publics. L'idée selon laquelle seules les PME devraient être accompagnées participe d'une idée erronée selon laquelle le niveau de protection dépendrait des moyens de défense mobilisés. Les spécialistes savent qu'il n'en est rien. Certes des mesures de protection doivent être prises, à commencer par les bonnes pratiques de base de chaque collaborateur, mais dans ce domaine, sans doute encore plus que dans tout autre, le risque 0 n'existe pas.

D'ailleurs, nous nous félicitons de constater que les services de l'Etat, mobilisés auprès des entreprises sur ces questions de cybersécurité, ne font pas de différence selon la taille des entreprises et savent se mobiliser pour prévenir, accompagner et parfois guérir.

Quand nous apprenons que le nombre d'attaques par rançongiciels traitées par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, l'ANSSI, a été multiplié par 4 en 2020, nous percevons la dimension exponentielle, au sens mathématique de l'expression, de la menace. Nous devons en la matière mobiliser tous les moyens disponibles pour élever notre niveau de défense, en quantité et en qualité. A cet égard, il nous semble essentiel de développer les formations, de tous niveaux, afin que les pouvoirs publics et les entreprises puissent s'appuyer sur les collaborateurs dont ils ont, et surtout auront besoin, demain.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Ronan LE NEZET Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur ce dossier du Conseil régional, la cyber sécurité est un enjeu majeur de souveraineté numérique en France et en Europe. La crise sanitaire aura révélé un constat : celui de la dépendance de notre économie au numérique, avec une accélération de la transition numérique et la généralisation du télétravail, de l'E-commerce ou du développement de la visioconférence, une accélération de la digitalisation des entreprises pour rester en contact avec leurs clients, et en même temps une croissance des cybers attaque.

Dès 2013, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne fait de la cyber sécurité une priorité stratégique pour notre région, la positionnant comme un acteur pionnier sur cette filière émergente, capitalisant sur les fondamentaux de la Défense et des savoir-faire Télécom et numérique. On peut aussi remarquer que cette volonté de « montée en puissance » est à mettre en corrélation avec une restructuration des secteurs cités auparavant en forme de « compensation ».

La CGT souligne l'importance des mots et notamment en plaçant la coopération avant la compétition. Avec une filière ayant un taux de croissance annuel de 10 à 13% au niveau national, la Bretagne et ses 160 entreprises, représentant environ 25% de ces emplois en France, a tout intérêt à se renforcer en coopérant pour fédérer l'écosystème breton.

La stratégie de l'Etat est très ambitieuse, et place le Conseil régional dans une dynamique en s'appuyant notamment sur le Pôle d'excellence Cyber, afin de faire de la Bretagne un territoire de confiance numérique. Les moyens pour atteindre ces objectifs sont importants, 1 milliard d'euros, dont 720 millions de financements publics, sont appuyés par la création d'un Campus Cyber Territorial.

La CGT partage l'avis du CESER sur l'accompagnement des PME, sur l'intérêt de former, de disposer d'une offre de recherche en adéquation avec les besoins, de disposer de produits et de services de confiance, et développer les coopérations.

Il est important de rappeler une exigence concernant les financements publics, ceux-ci doivent être soumis à des critères d'éco-socio-conditionnalité. Dans cette logique, une question semble centrale : la place des femmes et la mixité dans cette filière. Le cercle des femmes de la cyber sécurité (CEFCYS) estime qu'en France, en 2021, sur 6 000 postes ouverts seuls 1 000 ont été pourvus. Dans un contexte de pénurie de candidats, la féminisation est une opportunité indéniable.

Les institutions ont également un rôle à jouer car elles ont le pouvoir d'imposer légalement aux entreprises une obligation de féminisation en s'appuyant sur l'égalité professionnelle, sur la promotion de la mixité dans les conseils d'administration ou la publication annuelle d'un index de l'égalité professionnelle pour les entreprises de plus de 50 salariés. L'absence des femmes dans le monde digital n'est pas une question de fatalité, il est important de mettre en place des leviers pour permettre un réel changement de mentalité et penser déjà à la prochaine génération.

La filière ne doit pas s'enfermer dans une affaire de spécialistes ou d'experts, la démocratie et le débat public sont également une exigence de la gouvernance de cette filière et son animation au niveau des territoires.

A travers la situation de NOKIA, à Lannion, on mesure bien les écarts que la filière peut rencontrer quand un donneur d'ordre national, voire international, revoit sa stratégie en se moquant de là où il est implanté. La question de l'emploi et notamment de la gestion territoriale des emplois et des compétences dans une filière avec des métiers dit là aussi en tension se voit aussi poser la question de l'anticipation et de la formation/reconversion des salariés.

La confiance fait également partie des enjeux de l'écosystème breton, avec une transparence sociale et démocratique, afin, comme l'a souligné le CESER, de garantir l'attractivité des métiers via la formation et la transformation de certains emplois.